

Délation ou pas ? fraude fiscale et autres institutions (caf...)

Par tornade, le 25/08/2009 à 10:56

Bonjour,

Je souhaite connaître les démarches à effectuer lorsqu'une personne fraude le fisc.

En effet, je connais une personne de mon entourage qui fraude le fisc (et d'autres institutions : caf etc) depuis quelques années déjà. Elle s'est vantée plusieurs fois de profiter du système. Si aujourd'hui, j'en arrive là, c'est parce que je trouve scandaleux d'être à ce point malhonnête quand d'autres paient leurs impôts ! Surtout qu'il ne travaille pas et qu'il vit des contribuables !!! C'est scandaleux ! Et pourtant je ne suis pas pour la délation.

Malheureusement, je ne suis qu'un témoin oculaire. Je n'ai pas de preuves tangibles mise à part mon frère, à qui, il a voulu faire ouvrir un coffre à la banque avec des dessous de tables (d'un montant de 30.000 euro.). Bien sûr, celui ci a refusé.

Comment éviter de tomber dans la diffamation ? Quelles sont les démarches à faire ?

Pensez vous qu'il est nécessaire que je le fasse ?

J'espère que vous allez m'éclairer. Je vous remercie d'avance.

Cordialement